

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
AUX DISPOSITIONS DU RÉGLEMENT DE ZONAGE

Le conseil d'arrondissement de Montréal-Nord, lors de sa séance qui se tiendra le 3 septembre 2024, à 19 h, à la salle du conseil situé au 11155, Avenue Hébert, Montréal, statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

3270 Boulevard Gouin

Permettre une marge avant principale de 2,54 m au lieu de 4,5 m et une marge avant secondaire de 1,35 m au lieu de 2,25 m.

Lors de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par les membres du conseil d'arrondissement relativement à cette dérogation mineure.

À MONTRÉAL, arrondissement de Montréal-Nord,

M. Marc-Aurèle Aplogan
Secrétaire d'arrondissement
Le 7 août 2024